

Feuille Officielle

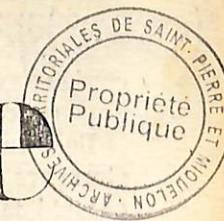
DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.



N U M É R O 47.

JEUDI 15 NOVEMBRE 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN 15 FRANCS.
SIX MOIS 8 »
TROIS MOIS 4 »
UN NUMÉRO 0 FR. 50 CENT.

PARTIE OFFICIELLE.

Par dépêche ministérielle en date du 13 septembre 1866, n° 124, avis est donné de la nomination de M. Martin (Gustave), à l'emploi de compositeur typographe à l'imprimerie du Gouvernement de la colonie.

Par arrêté du 6 novembre 1866, pris en conseil d'administration, le Commandant a autorisé la délivrance d'un acte de francisation et d'un congé provisoires à fin de francisation définitive dans un des ports de la métropole, à la goëlette de construction étrangère *Julie*, du port de cent quarante-quatre tonneaux sept centièmes, achetée dans la colonie par M. Ed. Thomazeau.

Cet acte de francisation et ce congé provisoires ne sont valables que pour six mois et portent interdiction de toute escale dans les ports autres que ceux situés sur la route que la dite goëlette aura à suivre pour se rendre en France.

Service de l'Ordonnateur.

Les demandes suivantes ont été adressées à l'administration par les sieurs :

Nouvel, à l'effet d'obtenir pour y construire une maison, la concession d'un terrain situé à l'île aux Chiens, borné au nord par le Mont-à-Regret, au sud par un terrain vague, à l'Est par la propriété Quesnel (Constant), et à l'ouest par un terrain vague;

Gravé (Jean), à l'effet d'obtenir pour y construire une maison, la concession d'un

terrain situé à Saint-Pierre au nord-ouest de la ville, portant le n° 299 du plan cadastral, borné au nord par la rue Boursaint, au sud par un terrain vague, à l'est par la rue Granville, et à l'ouest par la concession Tesnière (Victor);

Littayé père, à l'effet d'obtenir pour y établir une glacière, la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre au nord de la ville, portant le n° 140 du plan cadastral, borné au nord par un terrain vague, au sud par la rue Brue, à l'est par un terrain vague, et à l'ouest par la rue Bisson;

Gautier (Valéry), à l'effet d'obtenir pour y établir un chantier de construction, la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre au S. E. de l'étang Coudreville, portant le n° 746 du plan cadastral (partie sud du n°), borné au nord par un terrain vague, au sud par la propriété du demandeur, à l'est par le goulet de l'étang et à l'ouest par la propriété Cormier.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre ces demandes devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 8 novembre 1866. 1-3

INSCRIPTION MARITIME.

Le capitaine Le Père, commandant le trois-mâts *Elisabeth*, de Saint-Malo, mouillé sur rade le 10 du courant, a sauvé, dans sa traversée de France à Saint-Pierre, le 12 octobre dernier, par 43° latitude N. et 39° longitude O., une basse vergue flottant en dérive et qu'il estime devoir être celle d'un navire d'au moins mille tonneaux.

Cette basse vergue n'avait aucune marque et était garnie d'une partie de ses agrès.

Déclarée à la Marine, elle a été déposée à l'île aux Chiens, à l'habitation Lemoine.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Syney, a mouillé sur la rade de Saint-Pierre le 13 novembre, à 5 heures du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des Etats-Unis des 26 et 27 octobre 1866.

Sont arrivés : Les nommés Lepoul (François, quartier maître de manœuvre, inscrit à Morlaix : Paranthoen (Charles-François), matelot inscrit à Paimpol ; Gaudin (Jean-Alphonse) ; Sabot (Victor), matelot inscrit à Granville, et Martel (Célestin), novice inscrit à Paimpol, provenant du trois-mâts le *Véloce*, de Caen, capitaine Mazier, désemparé en mer le 1^{er} octobre dernier dans le canal de Bahama, et condamné à Grande-Inague.

Cette goëlette repartira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe le jeudi 15 novembre.

Le sac aux lettres sera levé à 6 heures du soir, le même jour.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Désireux d'améliorer le régime actuel des passe-ports et de faciliter ainsi le développement des relations internationales, l'Empereur a décidé, par un décret récemment rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, que les sujets français qui auraient à réclamer des chancelleries diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger la délivrance ou le visa d'un passe-port seraient exemptés

BERTHE

LA MAREYEUSE⁽¹⁾.

Il eût fallu connaître les idées religieuses et le rigide sentiment d'honneur de la mère de Berthe pour deviner combien son cœur fut vivement frappé par la faiblesse de sa fille. Bien des larmes amères brûlèrent ses yeux éteints que n'obscurcissaient plus que les pleurs de la vieillesse; bien des douleurs se ranimèrent dans son cœur qu'avaient épousé soixante-cinq ans d'existence; mais la digne femme trouva encore dans son âme assez de force pour étouffer ses soupirs et cacher sa douleur.

De tous les moyens qu'elle avait employés pour voir et entretenir Pierre, aucun ne lui avait encore réussi. La malheureuse sentait tour à tour ses espoirs ployer et rompre sous elle.

Une dernière ressource lui restait; elle la saisit. Un curé jouit encore dans la plupart des petits

ports de la Normandie d'une influence qui tient à la fois de la puissance paternelle et de l'autorité du magistrat.

Un curé de campagne, le plus souvent né au village, comme ses paroissiens, est un ami sûr et un guide qui ne peut les égarer; si l'éducation ecclésiastique l'a élevé au-dessus d'eux pour la science, son éducation première l'empêche d'être étranger à leurs idées, à leurs passions, à leurs besoins; il connaît leurs défauts, leurs superstitions et aussi la simplicité de leurs mœurs; et, quand il y a une peine ou un malheur sous un chaume, il sait, mieux qu'un autre, comment l'adoucir. C'est un bel et saint usage que celui d'appeler au milieu des familles un conciliateur révéré par tous, moins encore à cause de son caractère sacré que de ses vertus, de l'y appeler pour guérir les plaies, pour reformer les liens rompus, pour étouffer les cris de discorde et de haine sous des paroles de paix et d'amour.

Le curé de Granville était un de ces excellents ministres, charitables, dévoués, trouvant toute leur religion dans l'Evangile et dans leur cœur, pratiquant la morale des premiers apôtres. Dignes prêtres qui donnent l'exemple de toutes les vertus, et apprennent à ceux qui les voient à l'œuvre combien il est beau et facile de vivre simplement, laborieusement et honnêtement.

Arrivé à l'âge de soixante-huit ans, il avait conservé, malgré les malheurs et les fatigues de sa jeunesse, cette énergie de santé, cette richesse et

cette fraîcheur de sang qui décèlent une organisation dont jamais le feu des passions n'a altéré la puissance. Tout en lui répandait dans son maintien un air de dignité que tempérait une bonté exquise.

Ce fut à lui que Marie-Jeanne fut confier son malheur.

Le lendemain, il était six heures du soir; bien que l'on fût encore dans les derniers jours d'octobre, le ciel bas et grisâtre ne jetait qu'un jour rare et pauvre dans une chambre du presbytère.

La décoration de cette pièce était d'une simplicité qui empruntait son élégance plutôt au bon goût qu'à la richesse des objets; les cadres à baguettes dorées, mais ternies, qui pendaient sur les lambris, contenaient des gravures d'après les toiles chrétiennes des grands artistes de l'Italie et de l'Allemagne. Une petite pendule de marbre était placée sur la cheminée, entre deux vases de verre bleu où trempaient des fleurs. Mais ce qui fixait surtout les yeux, c'était un beau crucifix d'ivoire d'un travail si parfait, qu'il était digne de reproduire le très sublimé de l'ami des hommes. Une table recouverte d'un tapis de serge verte; une bibliothèque riche d'in-folios, un fauteuil de velours jaune et six chaises de merisier complétaient l'ameublement.

Un jeune homme, debout dans l'embrasure de la croisée, paraissait attendre avec une anxiété que révérait la fixité de ses regards.

C'était Pierre.

Le curé ne tarda pas à entrer avec la mère de

(1) Voir les n° 44 45 et 46 de la Feuille officielle.



l'ayement de la taxe précédemment exigée et que la même immunité serait accordée aux sujets de celles des puissances qui nous concéderaient la reciprocité.

Déjà un certain nombre de gouvernements étrangers ont accueilli les ouvertures qui leur ont été faites, et les voyageurs français se trouvent, dès à présent, affranchis de la taxe afférente au visa de leurs passe-ports dans les chancelleries diplomatiques ou consulaires d'Autriche, de Bade, de Bavière, de Belgique, de Danemark, d'Espagne, de Grande-Bretagne, de Hesse-Grand-Ducal, des Pays-Bas, de Prusse, de Saxe, de Suède et Norvège, de Suisse, de Venezuela et de Wurtemberg.

Les voyageurs originaires de ces divers Etats sont admis, à titre de reciprocité, à jouir, comme les sujets de l'Empereur, de la même exemption dans les chancelleries diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger.

(*Moniteur Universel*.)

On lit dans le journal de Granville :

Le vaisseau-école d'application le *Jean-Bart*, commandé par M. le capitaine de vaisseau E. Gisolme, partira bientôt pour sa campagne de 1866-67. Ce voyage semble devoir être le même que l'an passé.

On assure, en effet, que le *Jean-Bart*, qui doit laisser Brest du 10 au 15 octobre, visitera Madère, Ténériffe, Gorée, Rio-Janeiro, Bahia. Le séjour aux Antilles serait prolongé jusqu'au 18 avril, et la relâche aux Bermudes supprimée. Le *Jean-Bart* arriverait sur les côtes d'Amérique (Chesapeake) le 5 mai; il suivrait cet itinéraire, par les côtes: Anapolis La Delaware, New-York, Boston, New-Port, Halifax, Sydney, Saint-Pierre, Terre-Neuve et Saint-John, et effectuerait son retour par le Ferrol. — Un bateau à vapeur de la station des côtes d'Amérique sera, sans doute, mis à la disposition du commandant du vaisseau-école, pendant le séjour de ce bâtiment sur les côtes d'Amérique,

Il paraît certain que le *Jean-Bart* rentrera à Brest le 12 août 1867.

FILET POUR LA MORUE.

L'*Etandard* publie des articles intéressants sur l'Exposition internationale de pêche à Boulogne-sur-Mer; nous extrayons les passages suivants qu'il nous paraît utile de porter à la connaissance des armateurs et des marins de nos ports de pêche:

En fait d'innovation, il en est une digne d'attirer l'attention des Chambres de Commerce de nos ports de pêche. Il s'agit de l'introduction du filet dans la pêche de la morue.

Ces filets sont tendus à 100, 150 et même 200 brasses de la surface de l'eau et fixés au

fond par des ancres. Lorsque la morue est grasse, elle ne mord plus, paraît-il, aussi avidement à l'hameçon, et la pêche devient alors si peu fructueuse, que l'idée est venue aux Norvégiens d'employer le filet.

Pour ma part, j'ai vu dix pêcheurs lever les épaules avec pitié lorsque je leur ai parlé de ce nouveau mode de pêcher un poisson si précieux.

— La morue?... La *Mailler* comme le hareng? Allons donc! Dans des filets en fil de fer, sans doute!

O sainte routine! Je n'ai pu les en faire démodore, et pourtant ce mode de pêche est pratiqué au large jusqu'à 40 et 50 kilomètres par les Norvégiens. Les relevés officiels constatent qu'en 1860, sur 7,907 bateaux, montés par 24,266 hommes, qui s'étaient livrés à la pêche de la morue, 3,458 bateaux, montés par 13,038 hommes ont pêché à l'aide de filets, ce qui donne une supériorité bien marquée pour cet engin.

Depuis lors, la généralisation de l'emploi du filet, la décadence de la ligne de fond et l'abandon de la ligne à plomb ressortent plus victorieusement encore des chiffres officiels.

En France, au contraire, dit le rapport de MM. Lebeau et Lauquety, auquel nous empruntons ces chiffres, en France qu'elle est la situation de la pêche de la morue? On n'y emploie pas de filet que nous voyons d'un usage si général en Norvège; mais en revanche on conserve pour les opérations des bancs de Terre-Neuve, la ligne de fond — pour celle d'Islande, la ligne à plomb. Or, la pêche faite avec ces engins, dans les parages Islandais notamment, n'a guère été rémunératrice jusqu'ici.

En présence de cette inefficacité, ou de cette pénurie d'action, n'y a-t-il pas nécessité d'introduire dans nos armements les innovations dont la Norvège nous montre la valeur.

Les bateaux qui en Norvège se livrent à la pêche de la morue à l'aide de filet sont montés par 5 ou 6 hommes et ont chacun de 8 à 12 filets d'une longueur de 20 à 22 mètres l'un sur 6 mètres de hauteur; ils sont disposés comme ceux pour la pêche du hareng. Quand à la dimension des mailles, elle varie suivant les localités, très diverses dans ces parages, où l'on se livre à la capture de la morue.

(*J. de Granville*).

NOUVELLES ÉTANGÈRES.

Le traité de paix entre l'Italie et l'Autriche stipulé à Vienne le 3 octobre, se compose de 24 articles et d'un article additionnel. Il y

est annexé trois protocoles et quelques notes explicatives.

Voici les principales conditions : Il y aura paix perpétuelle entre l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie. Est confirmée la condition de la restitution réciproque des prisonniers de guerre, précédemment stipulée dans l'amnistie de Cormons. L'Autriche consent à la réunion de la Vénétie à l'Italie. Les frontières des provinces vénitaines cédées à l'Italie sont les frontières administratives identiques desdites provinces pendant la domination autrichienne. La dette que l'Italie prend à sa charge est fixée à 35 millions de florins à payer en onze versements successifs, dans le délai de vingt-trois mois. Le Monte lombardo-vénitien passe complètement à l'Italie avec tout son actif et son passif, dont le premier se compose de 3 millions 112 florins et le deuxième de 66 millions. Pour les chemins de fer vénitiens, est admis jusqu'à nouveaux accords le cumul des provenances des deux réseaux au nord et au sud des Alpes pour le calcul du produit brut qui sert de base à l'évaluation de la garantie kilométrique de 30 milles.

Les parties contractantes s'engagent à conclure une convention à laquelle participera la société des chemins de fer pour établir la séparation des deux réseaux. Aucune obligation n'est prise pour la stipulation de cette convention; pleine liberté est laissée aux parties, et, sans qu'il soit établi aucun délai préemptoire, les parties contractantes permettent d'achever les réseaux communs. Les Vénitiens d'origine demeurant dans les autres provinces de l'empire autrichien ont la faculté de conserver la bourgeoisie autrichienne. Sont restitués sans exception tous les objets d'art et les documents des archives appartenant aux provinces vénitaines. Les anciens traités existant entre l'Autriche et la Sardaigne sont remis en vigueur pour une année, seulement. Dans ladite année, pourront être conclus librement de nouveaux accords à ce sujet. D'autres dispositions stipulent la levée du séquestre sur les biens privés des ex-souverains italiens, sous la réserve des droits de l'Etat ou des tiers sur lesdits biens. La plus large amnistie, sans exception d'aucune sorte, sera accordée par les deux parties, en faveur des condamnés ou compromis politiques et des déserteurs. La Couronne de Fer sera rendue à l'Italie. L'article additionnel règle le payement des 35 millions de florins de la manière sus-indiquée. (*Nazione*)

(*Moniteur Universel*.)

Berthe. Il lui présenta le fauteuil, et s'assit lui-même après avoir offert une chaise au jeune pêcheur.

« Pierre, lui dit-il, après quelques mots, la présence de Madame vous apprend sans doute le motif qui m'a fait vous appeler ici.

Pierre rougit, et baissa les yeux sur son chapeau qu'il avait placé entre ses genoux.

Le prêtre reprit :

« Vous êtes un honnête homme, Pierre... Berthe était jeune, confiante, sans expérience; vous vous êtes fait aimer d'elle, vous l'avez séduite avec des mots d'amour; vous lui avez parlé de mariage, et elle s'est livrée à votre parole; enfin, vous l'avez déshonorée. Qui est coupable, si ce n'est vous?... Pierre, vous ne pouvez sans crime l'abandonner maintenant. Quand on a fait le mal, c'est un devoir de le réparer. Vous avez pris l'honneur de Berthe, il faut le lui rendre; il faut lui restituer son avenir que vous avez détruit. Son enfant, d'ailleurs, est le vôtre; voulez-vous le vouer à la misère et au mépris? Voulez-vous qu'un jour il vous maudisse? Il en aurait le droit! Et prenez y garde, la voix de l'innocent est puissante auprès de Dieu.

Pierre ayant voulu balbutier quelques excuses au milieu desquelles il jeta le nom de son père, Marie-Jeanne l'interrompit :

« Mais l'as-tu consulté, ton père, avant de perdre ma fille?

— A Dieu ne plaise, ajouta le curé, que je prêche jamais à un fils la désobéissance! cependant,

je dois vous rappeler que la première voix à consulter est toujours celle de la conscience. »

Ce fut dans ces représentations que se renferma le rôle de conciliateur qu'avait accepté le prêtre. Après une conversation où il représenta au jeune homme ses devoirs de chrétien et ses obligations d'honneur, conversation que Pierre écouta en silence, le vieillard termina par ces mots :

« Voilà tout ce que je voulais vous dire. Je désire que vous fassiez ce que vous diectera votre cœur. »

Ils se levèrent tous trois.

« Tu viens d'entendre M. le curé, dit alors la pauvre mère en fondant en larmes: tu ne peux abandonner ni ma fille ni ton enfant. Pierre, leur vie dépend de toi, il dépend de toi de les tuer d'un seul mot. Oh! si tu peux être ému par les prières d'une mère, me voilà à tes pieds. Grâce! rends-nous à tous trois l'honneur! »

Et la pauvre vieille embrassait les genoux du jeune garçon et mouillait ses mains de pleurs.

« Relevez-vous... Oh! je voudrais bien l'épouser, moi, dit le pêcheur d'une voix tremblante. Mais vous connaissez mon père... »

— Eh bien! Pierre, je me charge de lui demander son consentement.

— Si vous pouviez..., dit Pierre, en portant sur le vieillard ses yeux humides.

— Je savais bien, reprit Marie-Jeanne se relevant rayonnante de joie, je savais bien, Pierre, que tu étais bon et généreux. Oui, Pierre, tu agis

en honnête homme; ça te portera bonheur. Mais vous, M. le curé, le ciel peut seul vous récompenser de tout le bien que vous faites!

Il avait cependant trop présumé, le digne homme, de l'influence que son caractère lui donnerait sur le vieux caboteur. Habitué à soumettre tous les projets d'établissement pour son fils, non à l'éventualité des affections, mais aux conclusions beaucoup plus positives de ses calculs, le père Bénard ne put qu'opposer ce mot: *impossible!* exprimé de cent manières aux raisonnements que lui fit le pasteur.

Cette démarche n'eut donc pour résultat que de déterminer le rusé marin à couper court par un mariage *sortable* à toutes les intrigues dont il pourrait être entouré.

Le soir, lorsqu'assis à table avec son fils et sa femme, il vit le souper toucher à sa fin, il ne voulut point laisser passer cette occasion sans commencer à mettre en jeu ses projets.

« Pierre, dit-il, en fermant son gros couteau à manche de corne, et en poussant devant lui son assiette, tu sais que ta mère et moi nous songeons depuis longtemps à t'établir. Tu es accueilli déjà comme un ami dans la famille Lefebvre; Julie est une de nos plus jolies bavolettes; et puis, c'est la borieux, actif!... Ça fera une bonne femme de ménage. Le père est riche. Tu trouveras donc là une jolie femme et une bonne dot: c'est un parti qui doit te convenir comme il nous convient à nous-

Quelques mots sur l'Histoire naturelle et la Météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon.

(Suite).

Serofularinées. — Plusieurs vénérables, l'Euphrase, le *Rhinanthus cristagalli* L. *Utriculaires.* — Dans les marais tourbeux, l'*Utricularia cornuta* Mich., plante aphylla à peine haute de 5 à 6 centimètres, terminée par deux grandes fleurs jaunes; dans les eaux stagnantes, sur les bords des étangs, l'*Utricularia vulgaris* L.; dans les endroits humides, la Graceté, *Pinguicula vulgaris* L.

Primulacées. — *Anagallis tenuilla* L., *Trientalis americana* Pursh... Les fleurs du *Trientalis* paraissent dès le commencement de juin; seules, de toutes les fleurs du pays elles sont heptamères; les feuilles, de leur côté, offrent une disposition remarquable, elles sont toutes réunies au sommet de la tige, formant en cet endroit un verticille unique, du centre duquel s'échappent un ou deux pédoncules.

Bicornes. — *Ericacées*, *Diapensiacees*, *Pyrolacées*, *Monotropées*. — Ralentissons un peu notre rapide énumération, nous arrivons aux Ericacées dont l'importance est ici considérable. Celles-là du moins n'ont pas l'air de souffrir: comme elles semblent bien dans leur véritable patrie, comme leurs feuilles aromatiques se développent rapidement, comme leurs petits fruits acidules mûrissent avec rapidité! Ce sont les plantes de prédilection des Miquelonais, à peu près les seules qu'ils connaissent et qu'ils recherchent: plusieurs d'entre elles portent le nom générique de *thés*, et la récolte de leurs baies, celle surtout des *lucets* ou *bluets*, est toujours une occasion de plaisir que femmes et enfants ne laissent point échapper; on en fait des liqueurs, on en fait des confitures, on les utilise, en un mot, de toutes les manières, l'absence de tout autre fruit, si ce n'est ceux du Groseiller et du Fraisier sauvages, donnant un grand prix à ce qui, dans un pays plus favorisé, n'aurait presque aucune valeur.

On s'inquiète peu de savoir si ce sont de légers astringents, on s'inquiète peu de leurs fleurs pourtant si belles; c'est aux fruits, c'est aux feuilles qu'on en veut uniquement parce que les premiers sont des fruits, que les secondes peuvent donner des infusions théiformes destinées à remplacer agréablement celle du thé véritable, le climat rendant indispensable l'usage des boissons chaudes et aromatiques. L'Airelle myrtle, *Vaccinium myrtillus* L. donne les lucets les plus estimés; ses fruits d'un noir bleuté, avec lesquels on a quelquefois falsifié les vins, sont très-

cherchés, elle est beaucoup plus commune que les autres espèces du même genre: *V. resinum* L., *V. gibrum* Wartr., *V. corymbosum* L., *V. uliginosum* L., que l'on rencontre néanmoins en grande quantité. L'Airelle ponctuée, *Vaccinium vitis idaea* L., les Canneberges *Oryzopsis palustris* Pers., *O. macrocarpus* Pers., fournissent les baies connues sous le nom vulgaire de pommes de prés. Le Thé d'Anis, *Phalerocarpus serpilifolia* DC. (*Vaccinium hispidulum* L., *Gaultheria serpilla folia* Pursh.), est recherché à la fois pour ses feuilles et pour ses fruits; ses feuilles, très-petites, hérissées de petits poils noirs, possèdent une odeur douce et suave, elles sont employées en infusion, tandis qu'avec ses baies blanches ovoïdes, qui participent de l'odeur agréable de la plante, on obtient par macération dans le rhum ou l'eau-de-vie une liqueur nommée Anis de montagne.

Le *Gaultheria procumbens* L., Thé de la Montagne, *mountain-thea*, que l'auteur du *Genera plantarum* réunit au *P. serpilifolia* dans le genre *Gaultheria*, et dont on retire aux Etats-Unis l'essence de *winter-green*, fort usité dans la pharmacie américaine pour aromatiser les sirops, jouit d'une réputation méritée. Les deux ou trois larges feuilles obovales qui terminent ses petits rameaux et qui donnent une infusion différente très-peu soit par le goût, soit par l'odeur, de celle que fournit le Thé d'Anis, prennent peu à peu la couleur rouge, couleur toujours plus marquée sur la face inférieure, et qui a valu à la plante le nom de Thé Rouge. Nous n'avons jamais vu employer les baies écarlates, aigrelettes et rafraîchissantes de la Bousserole *Arctostaphylos uva ursi* DC., *bearberry*; ses feuilles, qui rappellent celles du Buis et ont joui d'une grande réputation comme diurétiques, sont également dédaignées, elles ne donnent, du reste, qu'une infusion désagréable.

La Bousserole croît dans les endroits secs de la pleine et sur les hauteurs; où elles est alors accompagnée d'une espèce voisine à baies noires, à fleurs jaunes et à feuilles crénelées, *A. alpina*? G. Les Andromèdes, aux feuilles étroites, coriacées, roulées sur les bords et plus ou moins pâles en dessous, l'*Andromeda polifolia* L. et ses variétés, *A. media*, *A. rosmarinifolia* A. *gloophylla*, sont tout à fait inusitées; il en est de même du Chamelædon, *Loiseleuria procumbens* Deys., qui croît sur les rochers escarpés, et du *Cassandra calyculata*, dont les feuilles d'un vert pâle et sale, sèches, coriacées, écaillées *foliis lepidosis*, ont toujours l'air, si jeunes qu'elles soient, d'appartenir aux années précédentes.

Quant aux *Kalmia*, *K. glauca* Ait., *K. an-*

gustifolia L., leurs propriétés vénérables sont bien connues, les chèvres en sont quelquefois les victimes; le *K. angustifolia*, aux fleurs roses, nombreuses, en corymbe latérale, porte le nom de Faux-Thé. Le Thé de James, le dernier des thés indigènes, est fourni par le *Ledum latifolium* Ait., il est regardé comme très-inférieur au Thé Rouge et au Thé d'Anis; pour notre part, nous avons trouvé à ces feuilles, que recouvre d'un côté un épais duvet lanugineux, de couleur rousse ou de couleur blanche suivant quelles sont plus ou moins âgées, un goût de poudre à vers qui n'a rien d'agréable.

Parmi les plantes groupées à la suite des Éricacées, *Ericaceis affines*, nous mentionnerons le *Diapensa laponica* L.. dont la tige couchée sur les rochers est cachée par les feuilles oblongues et linéaires qui s'imbriquent sur ses courts rameaux, dont les fleurs blanches courtement pédicellées (2 à 3 cent) très-grandes par rapport aux dimensions de la plante, portent trois bractées à la base de leur calice; le *Pyrola chlorantha* Swartz, aux fleurs en épi, penchées, d'un jaune verdâtre aux feuilles radicales plus ou moins orbiculaires et coriacées; le *Monotropa uniflora* L., plante entièrement blanche, à port d'Orobanche, à laquelle sa fleur solitaire à l'extrémité d'une tige recourbée en crosse, a fait donner le nom de Pipe indienne, nom qu'on donne aussi quelquefois au *Sarracenia*, dont la hampe ou le pédoncule se recourbe également au sommet. (A continuer.)

DANGER DES BOISSONS ALCOOLIQUES.

Des statistiques bien établies prouvent que le nombre des victimes, qui succombent chaque année aux ravages de l'alcool, s'élève en Angleterre à 50,000, en Russie à 10,000! mais, avant de mourir, ces malheureuses victimes payent à leur triste passion un tribut de souffrances qui tourmentent leur misérable vie, et en font une mort anticipée; il est vrai de dire qu'elles n'ont jamais vécu!

Les eaux-de-vie activent puissamment les glandes de la bouche et de l'estomac. La sécrétion devient très-abondante; et la sensibilité finit par s'émosser. Le goût s'en va avec elle, et cela est si vrai qu'il n'est pas rare de voir des hommes passer d'une liqueur douce à une liqueur plus forte, et arriver insensiblement à trouver que l'alcool pur et l'absinthe n'ont aucune saveur.

Sous l'influence de ces boissons funestes, les muqueuses s'épaissent, les tissus, le cerveau et le système nerveux, dont les ramifications nombreuses courrent dans tout le corps humain, se désorganisent, et l'individu contracte un état moite qui ne tarde pas à devenir chronique. C'est alors que se ma-

mêmes. Te voilà en âge de te fixer... Il faut que cela se fasse. »

Pierre, à qui cette brusque proposition avait mis un frisson dans les chairs, fut heureux que les derniers mots de son père lui suggéraient une réponse.

« Je suis encore bien jeune, mon père. Pour le moment, voyez-vous... je préférerais attendre.

— Tu n'es pas franc, Pierre. Ne cherche pas à me rien cacher. M. le curé m'a tout dit. Mais tu dois savoir d'abord que tu ne peux pas épouser Berthe; une fille qui n'a rien que des charges; ce serait te mettre dans la misère et vouloir nous y entraîner aussi. D'ailleurs ta mère et moi n'y consentirions jamais. »

Le ton avec lequel maître Bénard prononça cette dernière phrase ne comportait pas de résistance.

« Eh bien! mon père, je serai malheureux! J'aime Berthe, Berthe m'aime, je ne puis prendre d'autre femme qu'elle.

— Ce sont de belles paroles; mais un mariage est chose sérieuse, cela ne se fait pas par caprice, l'avenir en dépend: il faut songer à l'avenir. Quand tu viendras des enfants, qui les nourrira? Crois-tu que nous irons jeter à une étrangère le peu que nous aurons gagné à la sueur de nos bras?

— Je ne dis pas cela... Je travaillerai; mais lors même que je n'aimerais pas Berthe, pourrais-je l'abandonner après l'avoir séduite?

— Et moi, reprit vivement le père, crois-tu que

je puisse la recevoir? Non, je ne donnerai pas pour fille à ta mère une femme déshonorée. »

Ces derniers mots furent marqués par son père d'un accent de dédain qui fit mal à Pierre.

« Déshonorée! reprit-il blessé au cœur, moins par ces paroles que par le ton de mépris; c'est vrai! Nul homme ne peut l'épouser désormais. La honte seule l'attend dans le monde. Elle est déshonorée par mon fait, par ma faute. Il n'y a que moi qui puisse l'épouser sans rougir; car je puis seul lui rendre l'honneur et l'estime... »

— Tu ne l'épouseras pas.

— Je l'épouserai, mon père! »

Des scènes pareilles à celle qui avait éclaté entre le père Bénard et son fils ne troublent pas le calme intérieur des familles sans y laisser des traces que ne peut qu'à la longue effacer le temps. Les blessures faites par des mains chères sont les plus difficiles à guérir; le souvenir des afflictions et des devoirs qu'un instant d'impatience a fait foulé aux pieds, loin de les cicatriser, est un fiel qui vient en corroder l'ulcère.

Ainsi maître Bénard, froissé dans sa puissance et dans ses sentiments de père, ne voyait qu'indifférence et ingratitudé dans l'emportement de son fils, tandis que Pierre se peignait de couleurs tyranniques l'inflexible volonté sous laquelle son père avait voulu étouffer ses affections.

Une froideur que ne pouvaient qu'augmenter

leurs dispositions mutuelles, se glissa donc chaque jour plus profondément dans leurs rapports. Pierre ne paraissait plus que rarement au logis. Le temps que lui laissaient ses occupations, il le dépensait seul, avec ennui, à se promener sur les quais du port, ou dans les rochers. Mais il fallait rentrer le soir; la froide réception qui l'attendait alors lui devenait encore plus insupportable par les larmes silencieuses qu'il voyait rouler dans les yeux de sa mère.

Cela ne pouvait durer: la nécessité de se soustraire à cette existence le contraint à quitter la pêche des huîtres, pour la navigation au cabotage, qui lui promit du moins de longues absences. Il se fit porter sur les rôles de l'Acion.

FULGENCE GIRARD.

(La suite au prochain n°.)



puisqu'il nous tient tous les effets de cette maladie : le tremblement des membres, l'affaiblissement de la force vitale, etc.; le corps se courbe, les cheveux blanchissent, et, à quarante ans, l'homme n'est plus qu'un vieillard. « L'alcool, dit Liebig, par son action sur les nerfs, est comme une lettre de change tirée sur la santé de l'ouvrier, et qu'il lui faut toujours renouveler faute de ressources pour l'acquitter. Il consomme ainsi son capital au lieu des intérêts, et de là inévitablement la banqueroute de son corps. »

Un des résultats les plus fréquents de l'alcoolisme est la paralysie des organes. J'ai lu quelque part qu'un charpentier, parfaitement sain et très-robuste, mais qui avait la triste habitude de boire tous les jours de larges doses d'eau-de-vie, fut frappé à l'âge de trente-cinq ans d'une paralysie de la langue; les mots qu'il prononçait étaient inintelligibles. Quelques mois après ce premier accident, il perdit l'usage du bras droit, et finalement il succomba à une paralysie du cerveau !

Telles sont les tristes conséquences de l'abus des liquides alcooliques. A celles que nous venons de décrire et qui frappent le corps, viennent s'ajouter parallèlement celles qui affectent l'esprit. C'est là qu'on peut voir et pour ainsi dire toucher du doigt les rapports intimes qui unissent le corps à l'âme, les organes à l'intelligence.

Toutes les facultés de l'individu s'évanouissent l'une après l'autre. La mémoire se perd ; l'hébétude et bientôt la folie remplacent les qualités intellectuelles que l'homme possédait. La passion du crime, celle du suicide, se développent avec une rapidité effrayante, et, ce qu'il y a de plus terrible, c'est que tout ce hideux cortège de l'alcoolisme est héréditaire ; les enfants sont punis des fautes paternelles : conséquence fatale, et qui devrait donner à réfléchir.

A la première génération, dit le docteur Louis Gruveilhier, apparaissent l'immoralité, la dépravation, les excès alcooliques et l'abrutissement moral ; à la seconde, l'ivrognerie héréditaire, les accès maniaques et la paralysie générale ; à la troisième, les tendances hypocondriaques, la lypémanie et les tendances homicides, à la quatrième enfin, l'intelligence est peu développée, et l'enfant stupide ou idiot et dégradé, n'arrive pas à l'état adulte, et la race s'éteint.

Voilà le tableau que nous offre la science des conséquences de l'alcoolisme ; si maintenant nous demandions à la criminalité des renseignements à ce sujet, nous serions convaincus de cette triste vérité, que le nombre des crimes et des suicides croît en raison directe de la consommation des liqueurs alcooliques, et que, en Suède, par exemple, où cette consommation est excessive, le rapport des suicides est d'un sur trente individus décédés de vingt-cinq à cinquante ans,

(*La Science pour tous.*)

HIPPOMAGIE.

Lorsqu'en l'an 724, Boniface, évêque, sous les papes Grégoire II et III, entreprit la conversion des anciens Germains, au grand festival qui eut lieu en l'honneur de leur déesse favorite, Freya (liberté), à laquelle le cheval était sacrifié, on ne mangea que de la chair de cet animal. Il est même probable que c'est à la suite de cette fête, abolie après la conversion des Germains au christianisme, sous le pape Zacharie, que Boniface interdit l'usage de la viande de cheval, se conformant en cela au texte de Moïse qui défendait la consommation des viandes sacrifiées. Mais ce qui motivait cette défense dans ce temps ne la motive plus de nos jours.

« A Berlin, de l'année 1844 à celle de 1865, on a abattu et consommé dix mille chevaux. Le domicile de l'abatteur, n. 15 dans la Landsbergerstrasse, est surveillé par un médecin-vétérinaire, afin qu'aucun ani-

mal malade n'y soit vendu, et il est bien recommandé aux propriétaires de se défaire de leurs chevaux en état convenable, plutôt que de les laisser succomber sous les mauvais traitements. On gagne ainsi une quantité notable de bons aliments, sans compter la graisse et autre substances utilement employées. Les dents servent à polir et lustrer divers petits ouvrages; les grosses, aux manches de coutaill; la graisse, à enduire les cuirs; la peau, aux ouvrages de sellerie; les nerfs et les tendons, aux orgues et différents instruments de msique; le crin, au coussins et matelats: des extrémités, on tire la colle forte; de la corne des sabots, le bleu de Prusse; et du menu des os, le noir animal.

« Les chevaux peuvent être instantanément abattus par un coup sur la tête ou par une piqûre au cœur. L'abatteur et ses aides doivent bien prendre leurs mesures là-dessus, car les pistolets en usage à Oldenburg ne sont pas très-sûrs. » (*Bulletin de la Société protectrice des animaux.*)

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

PUBLICATIONS DU DÉPOT DE LA MARINE.

2269. -- Port Ayas. -- Rade Karadash (Asie-Mineure). 1/2 feuille.
2270. -- Port de Saint-Jean-d'Acre. 1/2 feuille.
2271. -- Ile de Candie. -- Baie Parro ou baie du Passage. -- Port Nicolo. 1/2 feuille.
2277. -- Carte de la baie de Phan-Rang (Cochinchine). 1/2 feuille.
2278. -- Plan de la baie de Phan-Ry (Cochinchine). 1/2 feuille.

CARTES CORRIGÉES EN 1866.

1143. -- Plan du port d'Alger.
1272. -- Plan du port de Tarente (côte d'Italie). -- Cotrone, *idem*.
1673. -- Port de Belize (Honduras anglais).
1984. -- Ports du détroit de Magellan.

OCÉAN ATLANTIQUE NORD. -- Feu flottant de Rochebonne.

Le Ministre de l'agriculture, etc., informe les navigateurs qu'à partir du 15 septembre 1866, le ponton qui a été mouillé à l'Est du plateau de Rochebonne, situé près des côtes Ouest de France, montrera, pendant toute la durée des nuits, deux feux fixes blancs, élevés, l'un de 14 mètres, l'autre de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer, et visibles de 10 milles avec une atmosphère claire.

Le ponton est peint en rouge et les deux mâts sont surmontés de ballons à claire voie; il est mouillé par 48 mètres de fond à mer basse, et par 46° 12' N., 4° 41' O. environ.

Une cloche de brouillard sera sonnée à la volée en temps de brume, pendant 1 minute, avec un intervalle de 3 minutes; mais les sonneries deviendront continues quand un navire, passant près du feu flottant, sonnera sans interruption. On a le projet de remplacer cette cloche par une trompette à air comprimé, qui portera le son à une plus grande distance : les navigateurs seront informés de l'époque à laquelle se fera ce changement.

Avis. — Les mesures adoptées pour l'ancrage et l'expérience acquise pendant l'hiver dernier font espérer qu'il sera possible de maintenir ce ponton au mouillage par tous les temps, malgré la violence de la mer dans ces parages; mais on ne peut donner d'assurance formelle à ce sujet.

Cet avis affecte la série C, n° 188.

Un nombreux cortège accompagnait jeudi dernier au champ du Repos les restes mortels d'un homme estimé et bien connu à Saint-Pierre, M. Valéry Gautier père, ancien habitant du pays, chef d'une des plus honorables familles de la colonie, décédé à l'âge de 74 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

ÉTAT CIVIL.

MARIAGES.

- 6 novembre. -- Auguste-Marie Le Bel, marchand, avec demoiselle Marie-Clémente Enguehard.
7 novembre. -- Pierre-Adrien Frigale, marin, avec demoiselle Madeleine-Françoise Bourges.

8 novembre. -- Auguste-Léon Coste, patron de goélette, avec demoiselle Sophie-Françoise Porée.

10 novembre. -- Pierre-Marie Allard, marin, avec demoiselle Virginie-Mélanie Levavasseur. -- Louis-Pierre Ody, marin, avec demoiselle Théolinde Enguehard. -- Alphonse Chapdelaine, marin, avec demoiselle Marie-Léontine Enguehard.

DÉCÈS.

12 novembre. -- Robert Cocks, marin anglais, 26 ans, né à Portland, état du Maine (Etats-Unis).

7 novembre. -- Valéry Gautier, 74 ans, né à Miquelon.

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires métropolitains :

Le 7 novembre. -- Goël. *Lusitanie*, cap. Joncours, ven. de la Martinique, sur lest.

Navires étrangers. — Goëlettes anglaises :

Le 6 novembre. -- *Bernard*, cap. Tremblet, ven. de Halifax (pommes de terre); -- *Mary*, cap. Wat, ven. de la Nouvelle Ecosse (bois de construction); -- *Hiram*, cap. Dauphins, ven. du cap Breton (bois de construction); -- *Blanche*, cap. O'Brien, ven. de la Nouvelle Ecosse (bois de construction); -- *Adell*, cap. Deagle, ven. de l'île du Prince Edouard, (bois de construction).

Le 7 novembre. -- *Charles-Elisabeth*, cap. Kenay, ven. de Sydney, (bestiaux); -- *Sunbeam*, cap. J. Mc Kinnon, ven. de la Nouvelle Ecosse (bestiaux).

Le 8 novembre. -- *Vision*, cap. Ganers, ven. du cap Breton, en rel (foin).

Le 9 novembre. -- *Charles-Albert*, cap. Mc Kensy, ven. de la Nouvelle Ecosse (bois de construction).

Le 10 novembre. -- *Dawn*, cap. Mc Leod, ven. de l'île du Prince Edouard (pommes de terre); -- *Alamand*, cap. Mc Alcock, ven. du Havre de Gr., en rel.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.

Navires métropolitains.

Le 7 novembre. -- Br. *Laure*, cap. Jan, all. à Granville (produits de pêche et passagers).

Le 9 novembre. Br. *Leoncie*, cap. Lecœur, all. à St-Servan (produits de pêche et passagers).

Le 14 novembre. -- Br. *Jacques*, cap. Fontaine, all. à Granville, produits de pêche et passagers; -- br. *Courrier de Terre-Neuve*, cap. Blouet, all. à Boston, morue sèche.

Goëlettes locales. (Long cours).

Le 10 novembre. -- *Julie*, cap. Marquer, all. à St-Malo (produits de pêche et passagers).

Le 14 novembre. -- *Adèle et Auguste*, cap. Gervy, all. à Saint-Malo, produits de pêche et passagers; -- *Fauvette*, cap. Letournel, all. à Saint-Malo, produits de pêche et passagers.

Navires étrangers. (Goëlettes anglaises) :

Le 11 novembre. -- *Alamand*, cap. Allcock, all. à Roses Blanches.

SINISTRE MARITIME.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney (cap Breton), a ramené, le 13 du courant, à Saint-Pierre, cinq marins provenant d'un trois mâts barque Français naufragé, en septembre dernier, dans le canal de Bahama.

D'après la déclaration de ces cinq hommes, le navire s'appelait le *Véloce*, du port de Caen. capitaine Mazier, était monté par douze hommes d'équipage, jaugeait environ 300 tonneaux, et aurait fait côte avec bris de vent terrible, pendant lequel le navire a engagé et échoué au lieu dit *Mary-Joanna*.

Le *Véloce* était parti de Saint-Domingue le 20 septembre 1866, avec un chargement de bois de campêche, à destination de Cherbourg.

Ces cinq naufragés débarqués du *Stella-Maris* le 13 au soir, ont été mis à la disposition du commissaire de l'Inscription maritime par le patron Farvacque.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.